



MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, et le vingt juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAUVOT Vincent, maire.

Présents: AMAR E – CHAPUIS MC – CHARLOT M – GIRARD D – MARTIN S – MOMBEL C – MOREAU A – PASDELOUP S

Excusée: MIGNOT P

Secrétaire de séance : CHAPUIS Marie-Christine

Délégué et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après un appel à candidature et après le résultat des votes

- Mr CHAUVOT Vincent a été proclamé élu comme délégué titulaire et a accepté le mandat avec 9 suffrages.
- Mme CHAPUIS Marie-Christine a été proclamée élue comme déléguée suppléante et a accepté le mandat avec 9 suffrages
- Mr MARTIN Serge a été proclamé élu comme délégué suppléant et a accepté le mandat avec 9 suffrages
- Mr GIRARD Denis a été proclamé élu comme délégué suppléant et a accepté le mandat avec 9 suffrages

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Afin de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, le conseil municipal décide de proposer les noms suivants :

- Taxe d'habitation : CHARLOT Bernard – JESSUS Alain – METAYER Alain – PORCO Jean Louis
- Taxe foncière propriétés bâties : SALOMON Rodolphe – LEVE Christiane – LENOBLE Hervé – MOREAU Rachel
- Taxe foncière propriétés non bâties : PASDELOUP Daniel – MALNOURY Bernard – CHAPUIS Maurice – GIRARD René
- CFE : CHAPUIS Bruno – GUESSOUM Brahim – MAURICE Philippe – CHAPUIS Guy
- Propriétaires de bois : MANGIN Louis – BLAIN Gislaine – CHAUVOT Daniel – LEVE Didier
- Hors commune : PERRAUDIN Thierry – LECOEUR Philippe – MALNOURY Xavier – BOUCHARD Bernard

Contrat d'Assurance des Risques Statutaires CDG21

Le Conseil municipal sur proposition du Maire après en avoir délibéré **décide** de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de

26 route de Dijon, 21450 SAINT MARC SUR SEINE

Tel : 03 80 93 26 78 mail : mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr



souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Représentants au CNAS

Considérant qu'il est essentiel que le personnel puisse bénéficier pleinement de l'adhésion au CNAS, le conseil municipal décide de nommer :

- Marie-Christine CHAPUIS pour le collège des élus
- Cécile GARCIA pour le collège des agents

Adhésion de Bremur et Vaurois au SIVOS d'Aignay le Duc

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et notamment ses articles 5211 et suivants. Il appartient aux communes de se prononcer sur la modification des statuts du SIVOS d'Aignay le Duc. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications des statuts du SIVOS d'Aignay le Duc selon la modification ci-dessous :

- Adhésion et extension du périmètre du SIVOS d'Aignay le Duc à la commune de Brémur et Vaurois au 01/09/2014.

Modalités de dissolution du SIVOS du Val de Seine

Suite à la délibération du SIVOS du val de seine en date du 16 juin dernier relative aux modalités de dissolution du syndicat à savoir :

- Date de clôture : 31/12/2014
- Bâtiment maternelle : transfert à la commune de Saint Marc sur Seine
- Répartition de l'actif et du passif : au prorata du nombre d'habitants selon le recensement de l'INSEE au 01/01/2014
- Rattachement du personnel au CDG 21 à partir du 1^{er} janvier 2015
- Lieu de stockage des archives : Saint Marc sur Seine

Le conseil municipal est favorable et entérine ces modalités de dissolution du SIVOS du Val de Seine.